

EN FRANCE



A séparation des Églises et de l'État est votée.

L'œuvre infâme va se poursuivre : dans quelques jours seront publiés les règlements d'administration publique, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles sera appliquée la loi ; et ensuite, la chose ne fait pas de doute, on poussera encore plus loin la persécution. A moins que la France honnête, tout entière, ne repousse du pied les misérables qui l'ont conduite à cette apostasie nationale !

Le gouvernement français est, en effet, le seul, dans le monde civilisé, à afficher sa haine pour l'Église.

« Tous les autres Etats, dit la *Civiltà cattolica*, y compris les plus forts et les plus prospères, y compris les non catholiques et même les infidèles, la Turquie, la Chine, le Japon, traitent l'Église avec respect ; ils mettent leurs soins à conserver avec elle des relations pacifiques. La France seule est engagée dans une guerre religieuse. Ce seul fait suffit à discréditer dans l'opinion publique l'orientation présente de la politique anti-religieuse en France ; il crée contre son gouvernement une forme préjudicielle de jacobinisme sectaire, de fanatisme, de folle et de haine anticléricale. »

La loi de séparation votée par les députés et les sénateurs, dit le vénéré cardinal archevêque de Bordeaux, déclare que le Gouvernement de la France ne peut plus connaître ni pape exerçant des droits souverains, ni évêques, ni curés, ni prêtres, si ce n'est pour les frapper, à l'occasion, de lourdes amendes, de prison et de bannissement.

Il déchire, dans un moment de violence, un contrat qui porte la signature de la France et celle du pape sans consulter ni la France ni le pape. Cette façon de déchirer un traité est-elle bien digne d'une grande nation ? La loi commence par